

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH /JYB/RM/LF N° 2026 –136

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE


Article unique : Sont admis à concourir au concours interne d'accès au corps des TR n°7 BAP A-B-C-D-E-F-G-J non affecté les candidats dont les noms suivent :

<b>AHAMADI</b>	Charifa	<b>LEMAITRE</b>	Elsa
<b>BOURDIN</b>	Nadine	<b>MONTEUIL</b>	Florian
<b>EL KHOUTRI</b>	El Yakout	<b>MULLARD</b>	Mathilde
<b>FRANCOIS</b>	Nina	<b>NGUENGUIMA MAMPILA</b>	Gertrude
<b>GEOFFRE</b>	Nancy	<b>PAGO</b>	Céline
<b>GOVERNEUR</b>	Fanny	<b>ROTARIU</b>	Eduard Cristian
<b>GRADEL</b>	Gimy	<b>SELOSSE</b>	Mélanie
<b>HERBRETEAU</b>	Aglaé		

Fait à Paris, le 22/04/2026

Pour le Président-Directeur Général,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE